

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la Ville de Narbonne
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Département
DE L'AUDE

Arrondissement
De NARBONNE

COMMUNE
DE NARBONNE

Le 19 décembre 2024, le Conseil d'administration s'est réuni en session ordinaire, par convocation en date du vendredi 13 décembre 2024

Sous la présidence de **Mme Dominique MARTIN-LAVAL**

Présents :

Mme Michelle MALLARD, Mme Dominique MARTIN-LAVAL, M. Patrick BARDY, Mme Anne-Marie BONNERY, M. Michel DE BRAQUILANGES, Mme Anne-Marie GUITARD, Mme Annie HUMBERT

Absents ayant donné procuration :

Mme Monique PIERRE, M. Jean-Claude PUCHE

Absents :

M. Bertrand MALQUIER, Mme Christine DAUZATS, Mme Nathalie HUYNH-VAN, Mme Virginie BIROCHEAU

Secrétaire de séance élu selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mme Christel MACE

OBJET : TARIFICATION DES PRESTATIONS 2025

Compte tenu de l'augmentation des charges de fonctionnement, et du contexte socio-économique actuel, il convient de revoir pour 2025, la tarification des prestations de service à la personne proposée par le CCAS.

Voici le listing des tarifs actualisés pour 2025 :

PRESTATIONS	TARIFS 2024	TARIFS 2025
Aide ménagère payante (heure semaine)	25€	25,50€
Aide à la personne (heure dimanche ou férié)	29€	29€
Heure CD11	25€	25€ (sous réserve de l'OED du CD11)
Autres caisses de retraite/mutuelles Tarif National (heure semaine)	26,30€	26,80€
Déplacement indemnités kilométriques	0,70€	0,75€
SORTIR+ (Dont 15€ en CESU préfinancé)	25€	25,50€
Repas livré à domicile	8,70€	8,70€
Transport du repas livré à domicile	1,30€	1,50€
Collation du soir	3,35€	3,35€
La bouteille de vin de 25 cl	1,65€	1,65€
Téléassistance mensuelle	23€	23€
Domi'ville	3€	3€

Petits travaux	25€	25,50€
----------------	-----	--------

Il est proposé :
- d'approuver cette actualisation des tarifs et son application au 1^{er} janvier 2025.

- 9 voix « Pour »

Le Conseil adopte à l'unanimité.



Acte certifié exécutoire par
Publication le : 23/12/2024
Réception par la sous-préfecture
de Narbonne, le : 23/12/2024
(si transmission prévue par les textes)
Pour le Président du CCAS
de Narbonne et par délégation



Bertrand MALQUIER
Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne
Président du CCAS